

N°20/002 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN



- Direction territoriale de Rouen -
Publié le 16 Juillet 2020

Publication(s)



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2020 GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a été en mesure de procéder au cadastre en vue de l'occupation du domaine public (ODP) des zones d'occupation du domaine public (ODP) à l'adresse de la Direction territoriale de Rouen en 2020 pour l'installation et l'usage d'un ponton de chargement de conteneurs pour le transport maritime de marchandises.

A l'issue de la procédure de concertation, le Comité de Concertation de l'Occupation du Domaine Public (CCODP) a été créé le 10 juillet 2020. Le Comité de Concertation de l'Occupation du Domaine Public (CCODP) a été créé le 10 juillet 2020. Le Comité de Concertation de l'Occupation du Domaine Public (CCODP) a été créé le 10 juillet 2020.

Participent de l'occupation du domaine public :

- L'Etat de Rouen (Direction de l'Urbanisme et de l'Occupation du Domaine Public)
- L'Etat de Rouen (Direction de l'Urbanisme et de l'Occupation du Domaine Public)
- L'Etat de Rouen (Direction de l'Urbanisme et de l'Occupation du Domaine Public)

Droits de concession : 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

Tous droits de concession sont réservés pour les zones de concession de l'Etat de Rouen.

Cette convention d'occupation temporaire est soumise de son objet d'un accès temporaire au Grand Port Maritime de Rouen dans un site de zone d'occupation du domaine public.

Date de mise en service prévue : 16 juillet 2020.

CONTACT : Direction territoriale de Rouen
16, rue de la République - 76000 Rouen
Téléphone : 02 35 34 11 11

N°20/002 - Avis de convention d'occupation du domaine public - GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

PDF - 90.59 KO

 TÉLÉCHARGER

□